

AUDE-MARIE CERTIN

Pères de la cité, pères de l'Empire.
Les représentations du pouvoir
politique dans les villes allemandes
au regard des livres de famille
(XIV^e-XVI^e siècles)

Agrégée et docteur en histoire, Aude-Marie Certin est, depuis le 1^{er} septembre 2018, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Haute-Alsace et chercheur au CRÉSAT.

CETTE CONTRIBUTION porte sur les représentations du pouvoir politique dans les livres de famille allemands de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. Elle étudie plus particulièrement la mythologie politique qui se déploie dans les écrits patriciens, à travers laquelle les pères des grands lignages semblent assurer, de génération en génération, la prospérité conjointe de leur famille, de leur cité et de l'Empire. On cherchera ici à analyser la signification et la portée politique de cette construction narrative, en étudiant d'une part les champs sémantiques mobilisés par les auteurs, et en montrant d'autre part que ce discours prend sens à plusieurs échelles : celle de la ville, celle du territoire et celle de l'Empire.

Entre le milieu du ^{xiv}^e siècle et la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle, de nombreux pères de famille des villes du Sud de l'Empire laissent à l'attention de leurs descendants un livre de famille, un livre de lignage ou un texte de nature autobiographique. Dans les trois cités où ces écrits privés sont les plus nombreux, à savoir Nuremberg, Francfort-sur-le-Main et Augsbourg, on en recense environ une centaine sur cette période¹. Dans leur forme et leur longueur, ces ouvrages sont très variés : certains ne comptent que quelques dizaines de feuillets, quand d'autres, rédigés sur deux, trois, voire quatre générations, peuvent en compter plus de trois cents. Souvent repris de père en fils, ces livres rassemblent des informations variées touchant à l'histoire familiale (origines du lignage, hauts faits des ancêtres, naissances, mariages, décès, etc.). Néanmoins, dans les cités germaniques, l'histoire de la famille et de la parenté est intimement liée à l'histoire politique², et ce particulièrement dans le milieu patricien où l'écriture de l'histoire vise en grande partie à fonder et légitimer le pouvoir des grandes familles. Se déploie ainsi dans les livres de famille patriciens une forme de mythologie politique³, au sein de laquelle les pères semblent assurer, de génération en génération, la prospérité et le Bien Commun dans leur lignage, dans leur cité et dans l'Empire. On cherchera ici à comprendre

1. Pour un recensement précis de ces ouvrages, voir Aude-Marie Certin, *La cité des pères. Paternité, mémoire, société dans les villes méridionales de l'Empire du milieu du ^{xiv}^e siècle au milieu du ^{xvi}^e siècle* (Nuremberg, Augsbourg, Francfort-sur-le-Main), thèse de doctorat, EHESS, 2014 [publication en préparation].

2. Sur ce thème, nous renvoyons aux travaux de Pierre Monnet, entre autres : *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande*, Genève, Droz, 1997. Voir aussi Simon Teuscher, « Parenté, politique, comptabilité. Chroniques familiales autour de 1500 (Suisse et Allemagne du Sud) », *Annales H.S.S.*, 4 (2004), p. 847-858.

3. Nous reprenons ici une expression de Patrick Gilli sur laquelle nous reviendrons plus loin : Patrick Gilli, « Le discours politique à la Renaissance : autour de l'humanisme civique », in J. Boutier, S. Landi, O. Rouchon (dir.), *Florence et la Toscane, ^{xiv}^e-^{xvi}^e siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 323-344.

la signification et la portée politique de cette construction narrative, en étudiant d'une part le vocabulaire et les champs sémantiques mobilisés par les auteurs, et en montrant d'autre part que ce discours prend sens à plusieurs échelles : la ville, le territoire et l'Empire.

LES LIVRES DES PÈRES

On ne saurait pleinement comprendre la portée sociale et culturelle de ces ouvrages sans revenir en préambule sur certaines de leurs caractéristiques générales : le profil de leurs auteurs, le type d'informations qu'on y trouve et les visées de ces entreprises d'écriture.

La première spécificité importante de ces ouvrages touche aux profils variés des chroniqueurs. Même si tous appartiennent aux élites urbaines, au sens large du terme, par leur niveau de richesse, leurs savoir-faire et leur culture⁴, les auteurs de ces livres sont d'origine et de conditions assez différentes. On compte parmi eux beaucoup de membres du Conseil, mais aussi des juristes, des secrétaires municipaux, des marchands, des humanistes, des artisans et même un artiste, en la personne d'Albrecht Dürer⁵. Ce corpus offre ainsi un panorama relativement large sur les élites laïques citadines. Selon leur profil et leurs visées, les chroniqueurs prennent leur plume pour inscrire des informations diverses liées à l'histoire de leur famille, comme les origines de leur famille, la liste de leurs enfants avec leur date de naissance, de baptême, de mariage, les grands événements concernant le groupe familial (achat d'une maison, entrée au Conseil, anoblissement, etc.), le quotidien de leur foyer (maladie, éducation des enfants, etc.), ou le récit de leur propre parcours. Mais ces éléments sont généralement mêlés à d'autres informations de natures très variées, tels les comptes de la maison, des chroniques urbaines, des récits de voyage ou des recettes médicinales. À la fin du Moyen Âge, les livres de famille allemands ne constituent pas un genre d'écriture déterminé, mais mêlent au contraire les formes, les genres et les contenus. Ceci donne d'ailleurs à chacun de ces ouvrages un caractère unique lié aux intentions

4. Philippe Braunstein, « Pour une histoire des élites urbaines : vocabulaire, réalités et représentations », in *Les élites urbaines au Moyen Âge (XXVII^e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, 1996)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 29-38.

5. *Dürer. Schriftlicher Nachlass*, H. Rupprich (éd.), Berlin, Deutscher Verein für Kunstwissenschaft, 1956, p. 7-38 ; *Dürer. Lettres, écrits théoriques et traité des proportions*, Pierre Vaisse (éd.), Paris, Hermann, 1964.

chaque fois différentes de leur auteur⁶. Ainsi en est-il par exemple de la chronique d'Anton II Tucher (1458-1524)⁷, grand marchand de Nuremberg, membre du Conseil et plusieurs fois bourgmestre. Cet ouvrage comporte un «*Haushaltbuch*» (livre de comptes) où se voient inscrites les dépenses quotidiennes de son foyer, une chronique familiale centrée sur la vie de sa famille étroite entre les années 1475 et 1522, des notes concernant les grandes dates de sa carrière politique, marquée notamment par son entrée au Conseil en 1477, et d'autres encore sur les mariages de ses enfants et la naissance de certains de ses petits-enfants sur la période 1493-1522. Évoquons également la chronique rédigée en 1552 par le juriste de Nuremberg Georg Roggenbach (1517-1567)⁸ qui mêle chronique familiale, autobiographie («*Vita*» selon son propre terme), programme éducatif à l'intention de son jeune fils et recettes médicinales. Notons enfin que dans ces ouvrages, les visées des pères peuvent être variées, sans d'ailleurs être exclusives les unes des autres. Pour un certain nombre de chroniqueurs, il s'agit de montrer les origines lointaines et honorables de leur lignage et les vertus de leurs ancêtres, afin de légitimer leur appartenance aux élites patriciennes, alors en voie de fermeture. Mais ces livres visent aussi à transmettre aux descendants toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin à l'avenir pour défendre les intérêts de leur famille, par exemple en cas de procès. Par ailleurs, il importe de plus en plus aux pères de donner la liste de leurs enfants et de prouver ce faisant la légitimité de leur naissance. Pour les fils, l'enjeu est de taille car leur origine tend à devenir déterminante pour assurer leur avenir politique, notamment leur carrière au sein du Conseil⁹. Enfin, chez les pères chroniqueurs proches du milieu humaniste, on trouve très souvent le souci de définir l'éducation de leurs fils et de leur proposer des modèles de vie à travers l'évocation de leurs ancêtres ou le récit de leur propre vie.

6. Le caractère singulier de chacun de ces ouvrages est aussi lié aux temps de l'écriture qui varient d'un livre à l'autre. Certains de ces ouvrages sont en effet écrits de façon rétrospective (souvent à l'approche de la mort) ; d'autres sont rédigés au fil du temps ; d'autres encore mêlent les temporalités d'écriture. Cet élément lié à la pratique d'écriture est tout à fait déterminant et contribue encore à donner à chacun d'eux une portée spécifique.

7. *Anton Tuchers Haushaltbuch (1507-1517)*, Wilhelm Loose (éd.), Tübingen, 1877.

8. Staatsarchiv Nürnberg, Handschriften Rep. 52 a. 298, livre de Georg Roggenbach, 1552.

9. Aude-Marie Certin, « Paternité et filiation illégitime dans les villes de l'Empire (xv^e-xvi^e siècle) », in C. Avignon, (dir.), *Bâtards et bâtardises dans les sociétés européennes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 335-343, ici p. 342-243.

LA MÉMOIRE DES PÈRES

Quel que soit le milieu auquel appartiennent les auteurs, il est frappant de constater la place centrale que tient la paternité dans tous ces écrits. Non seulement ces livres sont rédigés par les pères de famille, et ce de génération en génération, mais ils portent en outre, pour une grande part, le souvenir des pères de la famille, qu'il s'agisse des ancêtres fondateurs, du père du chroniqueur ou du chroniqueur lui-même.

Cette prégnance de la paternité ne prend pas seulement sens par rapport à l'histoire de la famille et de la parenté. Elle prend également sens par rapport à l'histoire sociale et politique des villes de l'Empire, dont elle est même un puissant révélateur. Les livres de famille témoignent en effet de la redéfinition de la « hiérarchie des pères »¹⁰ qui distingue au Moyen Âge les formes de paternité charnelle, spirituelle et divine¹¹, et montrent l'affirmation des pères charnels dans les cités germaniques, avant même la Réforme¹². Au regard de ces écrits, cette évolution se caractérise par l'affirmation de la figure du père de famille, par le déclin des formes de paternité spirituelle, par la valorisation croissante du « lignage » (« Geschlecht ») et de la patrilinéarité, par l'évincement plus fréquent des femmes et des mères de la mémoire, et enfin, par une sacralisation et politisation croissantes de la paternité charnelle. Ces évolutions s'observent par exemple dans le vocabulaire, avec l'importance grandissante donnée au terme d'« Hausvater » (à la fois père de maison et de famille) ou avec la diffusion des termes renvoyant à la dimension charnelle de la paternité, désormais envisagée de façon positive. Cette redéfinition de la « hiérarchie des pères » contribue à fonder dès la fin du Moyen Âge un nouvel ordre social, politique et religieux dans la cité, centré et construit autour des pères de famille. Or, cette réformation culturelle de la paternité à l'aube de l'époque moderne est lourde de conséquences dans la famille et dans la cité, les deux étant en fait, de plus en plus, intimement liées. L'un des champs principaux où se joue cette affirmation des pères dans les cités germaniques est la sphère politique. Ceci s'observe, entre autres, dans les écrits des grandes familles au sein desquels se déploie un ordre politique idéal fondé sur les « patriciens », selon le terme « patricii » qu'ils utilisent

10. Jérôme Baschet, *Le sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*. Paris, Gallimard, 2000.

11. *Ibid.*

12. Aude-Marie Certin, *La cité des pères*, *op. cit.*

eux-mêmes à partir de la fin du xv^e siècle¹³; des patriciens qui, à lire les pères eux-mêmes, assurent la prospérité conjointe de leur famille, de leur ville et de l'Empire. Pour le montrer, les auteurs insistent sur les vertus de leurs ancêtres et sur les services rendus à leur ville par les membres de leur lignage depuis des générations. Dans les années 1530, le Nurembergeois Christof Fürer rappelle par exemple que son grand-père a rendu de grands services à sa ville natale et lui-même affirme vouloir travailler dans le sens de l'« utilité » pour sa ville (« zu irem nutz »)¹⁴. À Augsbourg, Christof Sulzer souligne de façon comparable dans sa chronique familiale datant de 1540¹⁵ l'ancienneté et l'honorabilité de son lignage, mais il insiste surtout sur « les bonnes mœurs, les vertus, l'honnêteté et la respectabilité » (« gutter sitten, tugendt und redlichkhait, erberkhait ») des pères de sa famille¹⁶. Dans nombre de chroniques, la respectabilité, la droiture et les vertus des pères apparaissent comme des éléments déterminants dans la légitimation du pouvoir des grandes familles. Se construit ainsi dans ces écrits de mémoire un modèle politique fondé sur les pères des grands lignages, où ceux-ci, dotés de toutes les vertus, apparaissent comme des figures charnières entre la famille et la cité. Ce modèle politique, que les pères des grandes familles prétendent incarner depuis des générations, est intimement lié à la notion de Bien commun¹⁷. Dans les livres de famille, les chroniqueurs décrivent en effet les bienfaits du bon gouvernement assuré par leurs ancêtres. Le Nurembergeois Lazarus Holzschuher commence par exemple sa chronique datant de 1509¹⁸ en associant à plusieurs reprises le destin de la ville de Nuremberg et celles des « anciens lignages » (« alten geschlechten »), dont sa famille fait partie.

13. C'est à la fin du xv^e siècle et surtout au début du xvi^e siècle, que la notion même de « patriat » se diffuse. À Nuremberg, l'un des premiers à en faire usage est Sigismund Meisterlin en 1485-1488 dans sa chronique de Nuremberg, où il utilise le terme « patricii » pour parler des patriciens. En 1516, le juriste de Nuremberg Christof Scheurl parle également des « patricii » dans la description qu'il fait du gouvernement de Nuremberg, où il associe les anciens lignages (« geschlechter ») et le « bien public ». Il est à noter que le terme se retrouve aussi dans les écrits privés allemands. Dans son autobiographie, le Nurembergeois Johannes Fichard raconte par exemple qu'après son mariage, en 1539, avec Elisabeth Grünberger, il intègre « la tribu des patriciens » (« tribum Patriociorum »), disant qu'ils sont les « meilleurs de la patrie » (« optimatibus in patria ») (« Descriptio brevis cursus vitae meae Johannis Fichardi, J.U.D. et patris mei », *Frankfurtisches Archiv für ältere deutsche Litteratur und Geschichte*, 1812, t. 2, p. 1-53, ici p. 50).

14. Johann Kamann, « Der Nürnberger Patrizier Christoph Fürer der Ältere und seine Denkwürdigkeiten 1479-1537 », *Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Stadt Nürnberg*, 28 (1928), p. 209-311.

15. Staatsbibliothek Augsburg, 2^o Cod. Aug. 131, chronique de Christoph Sulzer, 1540.

16. *Ibid.*, fol. 1v.

17. Récemment, plusieurs ouvrages ont porté sur cette notion centrale dans la pensée politique de l'Occident médiéval entre le xii^e et le xv^e siècle. Voir notamment Élodie Lecuppre-Desjardin, Anne-Laure Van Bruaene (dir.), *The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.)*, Turnhout, Brepols, 2010.

18. Staatsarchiv Nürnberg, 28 881. 2^o, Chronique de Lazarus Holzschuher (1509).

À le lire, ces anciens lignages « dirigent fidèlement » Nuremberg depuis trois siècles¹⁹. Là, ils ont fait régner « la paix » (« frid ») et ont assuré la prospérité de la cité, ce dont témoignent les « murs de la ville », « les belles maisons », « les nombreuses églises, les cloîtres et l'hôpital » et les affaires florissantes des marchands, devenus riches et puissants (« handler reich und mechtig wurden »)²⁰. Dans les sources, d'autres expressions renvoient indirectement à l'idéal du Bien commun, comme les notions d'utilité commune (« gemeiner nutz »), de justice (« gerecht ») ou d'ordre (« Satzung », « Ordnung »). Il convient ici de noter que cette mythologie politique fondée sur les pères de la ville n'est pas propre aux villes allemandes. Elle se déploie aussi dans les villes italiennes, notamment à Florence, et ce dès la fin du xiv^e siècle et le début du xv^e siècle. Dans la capitale toscane, certains humanistes, tels Coluccio Salutati ou Leonardo Bruni, prônent en effet un régime politique de la cité fondé sur les grandes familles et gouverné par les « meilleurs » citoyens²¹. Émerge dans leurs écrits l'idée selon laquelle ces grandes familles, représentées par leurs pères, incarneraient l'ordre politique idéal et constitueraient une élite naturelle. Les gouvernants sont alors décrits comme des pères bienveillants à l'égard de leurs sujets et de la communauté civique. Dans les villes allemandes, c'est à partir de la seconde moitié du xv^e siècle, qu'apparaît un modèle politique comparable reposant sur les pères de famille. On le retrouve à la fois dans les livres de famille et dans les chroniques urbaines de cette époque²². En témoigne par exemple la chronique de Nuremberg rédigée par Sigismund Meisterlin entre 1485 et 1488²³. L'auteur y raconte l'histoire de Nuremberg depuis ses origines et insiste sur le fait que les patriciens incarnent, au présent, au passé et à l'avenir, le bon gouvernement de la cité, du fait de leurs prestigieuses origines et de l'honorabilité de leurs ancêtres. Possédant une forme de « royauté urbaine »²⁴ inscrite dans leurs demeures privées, ils apparaissent ainsi comme les « meilleurs » de la ville, et de ce fait comme les plus à même de la diriger.

19. *Ibid*, fol. 2.

20. *Ibid*.

21. Patrick Gilli, « Le discours politique à la Renaissance... », *art. cit.*

22. Dans les villes allemandes, l'idéal du Bien Commun se retrouve aussi dans d'autres formes documentaires, par exemple dans les testaments à Ratisbonne : Olivier Richard, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

23. Voir note 13.

24. Pierre Monnet, « La mémoire des élites urbaines dans l'Empire à la fin du Moyen Âge entre écriture de soi et histoire de la cité », in H. Brand, P. Monnet, M. Staub (dir.), *Memoria, Communitas, Civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Ostfildern, Thorbecke, 2003, p. 49-72, ici p. 52-56.

PÈRES DE LA CITÉ, PÈRES DE L'EMPIRE

À l'échelle de la ville

Ce discours associant les pères des grandes familles, le bon gouvernement et le Bien commun prend sens en premier lieu au niveau de la ville elle-même, dans un contexte de fermeture des élites urbaines. Si, entre le XIII^e siècle et le milieu du XV^e siècle, les élites citadines restent assez ouvertes dans l'Empire, intégrant en leur sein des nobles ou des marchands, il n'en va plus de même à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. À Nuremberg comme à Francfort, la tendance va en effet dans le sens de la fermeture des cercles patriciens. À Nuremberg, le *Tanzstatut* de 1521, qui réserve l'accès aux danses à l'hôtel de ville à 42 familles, marque un tournant majeur en ce sens. La mobilité relative au sein du patriciat nurembergeois qui existait jusqu'au XV^e siècle est alors freinée. Le statut de 1521 dresse la liste des familles patriciennes : parmi elles, on trouve 20 anciennes familles (dont les Tucher), 7 nouvelles familles (dont les Pirckheimer et les Imhof) et 15 familles entrées dans le patriciat depuis 1440 (dont les Welser). À cette époque se forme ainsi un « état » patricien (« Stand ») délimitant une couche sociale fermée, un « état » dont ces chroniques contribuent à affirmer la puissance, la culture et le prestige, fondés tout à la fois sur la richesse, de lointaines origines et le souci affiché du Bien commun²⁵. Le soin des pères de mobiliser ces motifs dans leurs écrits est d'autant plus fort qu'il s'agit pour eux de légitimer l'appartenance de leur lignage au cercle étroit des familles patriciennes dirigeantes.

À l'échelle territoriale

Cependant, cet idéal urbain associant étroitement le destin des grandes familles, des villes et de l'Empire ne se comprend pas seulement dans l'espace de la ville. Il s'inscrit également dans un contexte territorial conflictuel dans lequel les cités ont de plus en plus à défendre leur autonomie par rapport aux autres forces politiques²⁶. Or, cette concurrence ne s'exprime pas exclusivement, ni même nécessairement, par la

25. Pierre Monnet, « La mémoire des élites urbaines... », *art. cit.* ; Pierre Monnet, « Élités dirigeantes et distinction sociale à Francfort-sur-le-Main », *Francia*, 27 (2000), p. 133-134.

26. À Francfort, la production chronistique au XV^e siècle s'inscrit par exemple dans le cadre des recompositions territoriales menées par les puissants landgraves de Hesse menaçant les intérêts de la ville. Sur ce point, voir Pierre Monnet, « Les patriciens et leur vision de la justice et de l'ordre dans une ville allemande de la fin du Moyen Âge : les chroniques et le droit à Francfort », dans *Id., Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 172-186, ici p. 176. Dans le cas de Nuremberg, on peut renvoyer entre autres à Jean-Marie Moeglin, « Toi, burgrave de Nuremberg, misérable gentilhomme dont la grandeur est si récente... », *Le journal des savants*, 1-2 (1991), p. 91-131.

violence, elle se joue également sur le terrain des productions culturelles et des représentations qu'elles véhiculent. En effet, à la fin du Moyen Âge, les citadins ne sont pas les seuls à se soucier d'histoire. Dans le sud de l'Allemagne, c'est tout d'abord dans les principautés territoriales que l'on trouve des textes à caractère généalogique. Les grandes familles, soucieuses d'affirmer leur pouvoir sur leur territoire, font rédiger des chroniques où se mêlent récit des origines, listes de noms et arbres généalogiques²⁷. En outre, à partir des ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles²⁸, les écritures familiales se développent aussi dans le milieu de la petite et moyenne noblesse du sud de l'Empire. En Souabe et en Franconie, par exemple, les familles de la noblesse manifestent de plus en plus le souci de fixer par écrit toutes les informations relatives à leur passé. Ainsi trouve-t-on dans ce milieu de nombreux actes ou chroniques visant à garder mémoire des droits, des statuts, des prérogatives des familles ainsi que des hauts faits des ancêtres (lors des tournois par exemple). À la fin du Moyen Âge, ces écrits participent de ce que Joseph Morsel appelle la « sociogenèse »²⁹ de la noblesse (« Adel »), c'est-à-dire de la formation de « la noblesse » en tant que groupe social et de l'affirmation du statut afférent, associant tout à la fois richesse, pouvoir et patrimoine culturel³⁰. Si l'idée d'une nette opposition entre ville et noblesse a longtemps dominé l'historiographie française et allemande, différentes études récentes ont montré qu'aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, les frontières entre les élites urbaines et la noblesse territoriale sont dans les faits extrêmement

27. Nous renvoyons ici aux travaux de Jean-Marie Moeglin, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Âge (1180-1500)*, Genève, Droz, 1985; *Id.*, « Memoria et conscience dynastique. La représentation monumentale (fresques, sculptures, vitraux) de la généalogie princière dans les principautés allemandes du bas Moyen Âge », in B. Andenmatten, A. Paravicini-Bagliani, A. Vadon (dir.), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie*, Lausanne, Université de Lausanne, 1994, p. 169-205. Voir aussi Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000, en particulier ici le chapitre IX : « Généalogies de nations et de familles », p. 187-206.

28. On peut noter que dès le ^{xii}^e siècle, certains seigneurs laïques possèdent leurs propres archives, mais qu'avant le ^{xiv}^e siècle, celles-ci ont rarement été conservées (en-dehors des archives royales). Quelques exceptions existent néanmoins, comme par exemple le recueil établi en 1166 par le comte Siboto IV de Falkenstein, membre d'un puissant lignage noble de Bavière, qui comporte entre autres une liste de fiefs, une description de la propriété foncière de Falkenstein, ainsi qu'une généalogie de la famille (Patrick Geary, « Mémoire », in J. Le Goff, J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1998, p. 684-697, ici p. 691).

29. Cette réflexion sur la « sociogenèse » part du principe que les discours, les pratiques et les représentations ont un effet constructif et contribuent en elles-mêmes à former les réalités sociales. Voir Joseph Morsel, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge, Franconie, v. 1250-1525*, Stuttgart, Thorbecke, 2000.

30. Kurt Andermann, Peter Johaneck (dir.), *Zwischen Nicht-Adel und Adel*, Stuttgart, Thorbecke, 2001.

fluides³¹. Les relations entre elles sont nombreuses, se situant tant sur le plan économique, politique que culturel. En d'autres termes, la culture nobiliaire est familière aux bourgeois, qui sont d'ailleurs souvent fascinés par elle et cherchent à s'en rapprocher par tous les moyens³². En même temps, cette culture nobiliaire n'est pas sans susciter une forte ambivalence en ville, surtout à partir de la seconde moitié du xv^e siècle. La fin du Moyen Âge se caractérise en effet par de fortes tensions entre nobles et bourgeois et par l'opposition croissante entre « la ville » et « la noblesse »³³. Dans les pratiques et les discours, cela se traduit par une polarisation croissante des deux mondes avec l'affirmation d'un certain mode de vie, de valeurs ou la définition d'un « état » (« Stand »)³⁴. Dans le discours du patricien nurembergeois Lazarus Holzschuher, l'harmonie, la paix et la prospérité de Nuremberg, associées au bon gouvernement de ses anciens lignages, contrastent avec la « violence » des nobles associés au « mal » et à la « dévastation »³⁵. D'un côté comme de l'autre, on cherche à affirmer sa profonde différence d'avec le camp adverse, stigmatisant ici la violence des nobles, là le manque de culture des bourgeois. Pour les nobles, il s'agit d'affirmer les contours et l'identité de ce que l'on aspire à définir comme « la noblesse ». Dans les villes, c'est une autre forme de supériorité qu'il s'agit d'affirmer, celle « des lignages » (« Geschlechter ») et d'une autre forme de noblesse peut-être, proprement urbaine celle-là, liée à la réalisation d'un idéal civique articulé à l'idée d'Empire.

31. Pour preuve de ce renouvellement des perspectives historiographiques sur les relations entre villes et noblesse, on évoquera entre autres Joseph Morsel, « La noblesse et les villes à la fin du Moyen Âge. Nouvelles perspectives de recherche », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, 32 (1996), p. 33-53 ; Thierry Dutour (dir.), *Les nobles et la vie urbaine dans l'espace francophone XII^e-XVI^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

32. Il est à noter que la question précise des relations entre les formes de mémoire familiale dans le milieu des élites urbaines et dans celui de la noblesse serait encore à approfondir. Sur ce point, on renverra à Hartmut Bock qui envisage la question par rapport aux livres de lignage : « *Bebilderte Geschlechtbücher* », in C. Emmendorfer, H. Zäh (dir.), *Bürgermacht und Bücherpracht. Ausburger Ehren- und Familienbücher der Renaissance* [catalogue de l'exposition au Maximilianmuseum, Augsburg, du 18 mars au 19 juin 2001], Lucerne, Quaternio, 2011, p. 57-65.

33. Nos analyses convergent avec celles de Carla Meyer et de Joseph Morsel qui évoque pour sa part une sociogenèse de la ville contemporaine de celle de la noblesse, en Franconie notamment : Carla Meyer, *Die Stadt als Thema. Nürnbergs Entdeckung in Texten um 1500*, Ostfildern, Thorbecke, 2009 ; Joseph Morsel, « Sociogenèse d'un patriciat. La culture de l'écrit et la construction du social à Nuremberg vers 1500 », *Histoire urbaine*, 35 (2012), p. 83-106.

34. Sur ce sujet voir aussi Klaus Graf, « "Der adel dem purger tregt hass". Feindbilder und Konflikte zwischen städtischen Bürgertum und landsässigem Adel im späten Mittelalter », in W. Rösener (dir.), *Adelige und bürgerliche Erinnerungskulturen des Spätmittelalters und der frühen Neuzeit*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2000, p. 191-204.

35. Lazarus Holzschuher, *Chronique familiale*, *op. cit.*, fol. 1-15.

À l'échelle de l'Empire

L'affirmation politique des villes se joue en grande partie autour de la définition de ce qui fait et fonde l'Empire : c'est en fonction d'une certaine conception du « Reich » que se jouent les relations de pouvoir au niveau territorial. Dans les écrits des patriciens, cela apparaît en premier lieu dans l'insistance fréquente sur les relations fidèles et réciproques existant, depuis des générations, entre d'un côté leur ville, représentée par les pères de leurs propres lignages et de l'autre, les empereurs. Lazarus Holzschuher commence par exemple sa chronique familiale en nommant « les rois des Romains et les empereurs » qui ont entretenu des relations étroites avec Nuremberg, ville où ils ont, précise-t-il, souvent séjourné³⁶. Pour comprendre cette prégnance de l'idéal impérial dans le discours des citadins, il convient de rappeler que Nuremberg, Augsbourg et Francfort sont toutes trois des villes d'Empire et jouent un rôle important sur l'échiquier politique. C'est à Francfort que les grands princes sont chargés d'élire le roi des Romains et c'est à Nuremberg que sont conservés tous les objets et symboles du pouvoir impérial (les *regalia*). Par ailleurs, c'est dans ces villes d'Empire que les souverains se rendent le plus souvent et séjournent le plus longtemps. En somme, l'Empire s'incarne, au sens fort du terme, dans ces différentes villes, et ce surtout depuis la Bulle d'Or de 1356. Ces différents éléments constituent des facteurs importants dans le degré de culture politique des élites urbaines et dans leur attachement à l'Empire³⁷. Pour autant, à la fin du Moyen Âge, la place des villes dans l'Empire n'a rien d'une évidence. Dans le cadre de la reconfiguration politique qui caractérise cet espace depuis le XIV^e siècle et qui se marque par la faiblesse et l'éloignement du pouvoir central, le développement de la territorialisation et l'affirmation du modèle princier, les villes ont de plus en plus à défendre leur autonomie³⁸. On voit ainsi que le discours des élites urbaines dépasse l'espace urbain pour s'inscrire dans un contexte plus large, renvoyant aux réalités politiques de l'Empire. En associant étroitement le destin de leurs lignages et celui de leur cité, les élites patriciennes cherchent non seulement à affirmer le pouvoir de leurs familles et de leur ville, mais elles cherchent plus généralement à défendre le modèle urbain dans l'Empire. Pour les pères chroniqueurs, il s'agit en somme d'« inventer » et d'affirmer,

36. *Ibid.*

37. Eberhard Isenmann, « Reichsstadt und Reich an der Wende vom späten Mittelalter zur frühen Neuzeit », in J. Engel (dir.), *Mittel und Wege früher Verfassungspolitik*, Stuttgart, Klett, 1979, p. 9-222, en particulier p. 9-16.

38. Sur ce sujet, on renverra aux articles de Pierre Monnet réunis dans *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004.

par leurs écrits de famille, une idée forte à la fois de *leur* ville et de *la* ville³⁹, alors même que le modèle politique citoyen est fragilisé. Cet idéal urbain promu par les pères des grandes familles repose pour une grande part sur une certaine idée de l'Empire, dont ils aspirent à se faire les meilleurs représentants. Dans le discours des citoyens, la légitimité acquise par la « proximité avec le roi » (ce que Peter Moraw a appelé la « Königsnähe ») prend en effet une forme et une force spécifiques. Au regard des chroniques publiques ou privées, émerge en effet l'idée selon laquelle les villes constituent les meilleurs représentants de l'idéal impérial – et même qu'elles incarnent véritablement ce dernier – parce qu'elles abritent en leur sein d'honorables familles aux origines lointaines, dans lesquelles les pères assurent, depuis des générations, la prospérité conjointe de leur famille, de leur ville et de l'Empire⁴⁰. La ville participerait ainsi mieux que toute autre entité politique à la réalisation de l'idéal impérial. Cette idée justifie, on l'a vu, à l'échelle de la cité elle-même, la prééminence sociale et politique des élites patriciennes. Mais elle justifie aussi le pouvoir et les privilèges auxquels les villes prétendent à l'échelle régionale et impériale. À lire les chroniqueurs citoyens, c'est bien à travers la ville que s'incarnerait véritablement l'idée de « Reich » ici-bas.

À la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, les livres de famille des élites citoyennes mettent ainsi en jeu une conception de l'ordre politique globale. Dans le milieu patricien se déploie un modèle de gouvernement reposant sur les pères des grandes familles, où ceux-ci apparaissent comme les garants de la paix et de la prospérité dans la cité et dans l'Empire. À travers cette construction narrative, les patriciens cherchent non seulement à légitimer leur pouvoir en ville, mais aussi à inventer et à affirmer la supériorité du modèle urbain dans l'Empire, dans un contexte où les villes ont de plus en plus à défendre leur place sur l'échiquier politique.

Cette construction narrative est aussi intéressante en ce qu'elle témoigne de la place nouvelle de la paternité dans la pensée politique à l'aube de l'époque moderne. Dans l'Empire, on observe en effet une analogie croissante entre pouvoir paternel et pouvoir politique. La rhétorique du paternalisme politique se développe dans de nombreuses villes à la fin du Moyen Âge et cette dynamique ne fait que s'accroître au moment de la Réforme, période où les hommes du Conseil s'affirment de

39. J. Morsel, « Sociogenèse d'un patriciat... », *art. cit.*

40. « Die Stadt ist nicht mehr nur Stadt des Königs, und auch noch nicht Stadtstaat im Reiche, sondern Reich und Stadt sind Eins, die Stadt ist das Reich, wie der König das Reich ist ».

plus en plus comme « les pères » de la cité⁴¹. Mais dans le monde germanique, cette tendance dépasse le monde urbain, car la figure du prince s'apparente elle aussi de plus en plus au père protecteur dans la seconde moitié du xvi^e siècle⁴². Dans tous les cas, cette analogie croissante met en jeu l'ordre social global, puisqu'elle en vient fixer et légitimer les hiérarchies et à justifier la soumission de la population aux élites dirigeantes. Tandis que les gouvernants doivent diriger leurs sujets comme les membres de leur famille, leurs sujets, eux, doivent obéir à leur gouvernant comme à leur père.

41. A.-M. Certin, *La cité des pères*, *op. cit.*

42. Naïma Ghermani, « Le prince comme *Landesvater* : autorité politique et paternité dans l'Allemagne du xvi^e siècle », in A.-M. Certin (dir.), *Formes et réformes de la paternité à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2016, p. 149-169.